

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2016

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE DÉLÉGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de <b>GRAND BOURGTHEROULDE</b> (Département de l'Eure – Communauté de Communes Roumois-Seine)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>Sous réserve de la production d'une délibération</u> , contenant l'exposé du projet d'aménagement de la Commune, demandant à l'EPF Normandie d'intervenir pour l'acquisition du bien concerné par le projet, lui déléguant l'exercice du droit de préemption urbain, s'engageant au rachat de l'immeuble dans le délai de 5 ans, et autorisant le Maire à signer la convention avec l'EPF
SITUATION DU BIEN :	Maison d'habitation sise sur le territoire communal, 465 route de Brionne, cadastrée section AN 11 pour 1 234 m <sup>2</sup> (vouée à la démolition).
PLU :	Zone UA (secteurs d'habitat ancien du bourg et à leurs extensions récentes). A vocation principale d'habitat, elle peut accueillir des équipements collectifs et des activités compatibles avec la proximité des habitations
PROJET :	Aménagement d'un rond-point depuis le bourg jusqu'au lotissement nouvellement créé à côté (sécurisation de la circulation.)
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<b>14 mars 2017 – Avis favorable</b>
PROPRIÉTAIRE :	<b>Consorts JARIEL</b>
ÉVALUATION DOMANIALE :	03/03/2017 " <i>Avis domanial hors champ réglementaire de l'évaluation domaniale</i> " (cf. arrêté du 05 décembre 2016).
IMPUTATION :	<b>Compte n° 923 156 GRAND BOURGHEROULDE "Voirie DPU)</b> <b>Enveloppe projet : 145 000 €- Dotation "Maillage urbain"</b>

Décision emportant acceptation de la délégation du droit de préemption

ROUEN le 20 mars 2017

Visa du Président du Conseil  
d'Administration de l'EPF Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL